



**Convention de partenariat flux petits aluminiums et souples
du standard aluminium issu de collecte séparée**

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- VU l'arrêté n°328-2020 du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jacky DROUET, 5^{ème} Vice-Président,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz trie ses emballages ménagers sur le centre de tri Vendée Tri situé à la Ferrière en Vendée depuis le 1er janvier 2018. Ce site bénéficie d'un process permettant l'extraction des petits emballages en aluminium. Pornic agglo Pays de Retz est intégré au dispositif mis en place par TRIVALIS pour capter les petits aluminiums depuis le 01/01/2018 (ainsi que les extensions plastiques rigides et souples).

CONSIDERANT que la collectivité a passé une convention avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (anciennement CELAA) pour la période 2019-2022. Que celle-ci est arrivée à échéance et qu'il s'avère opportun de signer une nouvelle convention pour l'année 2023.

CONSIDERANT que l'Alliance rémunère la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités et apporte un soutien aux collectivités qui produisent de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par Citeo/Adelphe.

CONSIDERANT l'intérêt économique de la collectivité à bénéficier de recettes provenant de l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium en lien avec le Barème F de CITEO.

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour le flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium situé 140 bis rue de Rennes, 75006 PARIS.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20230926-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 26-09-2023

Fait à l

Le Pré:

Jean-M

Pour le Président,
Jean-Michel BRARD

Par délégation,
Le vice-président
Jacky DROUET

Acte mis en ligne le 26-09-2023

Publication le : 26-09-2023